

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité plénier

Compte rendu de la réunion du 13 novembre 2023 (visioconférence)

Participants :

M. FONTAINE Xavier	Académie Ndie	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	Conseil régional
Mme LAILLER BEAULIEU Michèle	Dreets	Mme MALHERBE Laëtitia	Conseil régional
Mme LOUISE Sophie	Draaf	M. MARGUERITTE David	Conseil régional
M. MAGNIER Dider	Académie Ndie	(+ pouvoir de M. THOMAS)	
M. PINDARD Alain	Draaf	Mme OUADAH Hafidha	Conseil régional
Mme ROYER Muriel	Dirm Memn	(+ pouvoir de M. MILLET)	
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Académie Ndie		
Mme VAN SAENE Edwighe	Drajes	Mme DAUTREY Clarisse	Région
		M. LEBOUCHER Denis	Agence orientation métiers
M. ANQUETIL Eric	FO	M. THIENPONT Michaël	Région
Mme BELLIER de FROMONT Pascaline	FRSEA	M. TRIOREAU Jean-Baptiste	Région
Mme BENACCHIO Coralie	Unsa	Mme VOLF Christelle	Région
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P		
M. CHOIX Bruno	CRMA	M. BERTON Benjamin	Normandie Université
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT	M. BIERNE Guy	Agefiph
Mme DELPORTE Marie-Laure	CRMA	Mme GRANDMAIRE Priscillia	Pôle emploi
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT	M. GUYON Antony	Cheops
M. DUFOUR Pascal	U2P	M. ELOY Frédéric	ARML
M. EDOUARD François	Udes	M. JACOTOT Matthieu	Transitions Pro
M. FARGUES Paul	CFE CGC	M. LESUEUR Marc	Apec
Mme FERET Catherine	CFE CGC	M. MARTIN Frédéric	Cap emploi
Mme HELLOUIN Sandrine	CCIR	Mme MEININGER Karine	Pôle emploi
M. JAQUOT Dominique	FO		
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT	Secrétariat permanent :	
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
M. LOUDIERE Guy	CPME	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref
M. MATIAS Grégory	CFE CGC		
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef		
M. VERNON Yves	Udes		

En l'absence de MM. ALBERTINI et MORIN, Mme LAILLER BEAULIEU et M. MARGUERITTE co-président la séance.

Le quorum est atteint.

1. Validation du compte rendu du comité plénier du 5 juillet 2023 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2. Avis sur le CPRDFOP – SRFSS 2023 - 2028 :

M. MARGUERITTE remercie l'ensemble des services de la Région et les membres du Crefop qui ont contribué à l'écriture de ce projet. Le quadripartisme a pu s'exprimer totalement dans des délais raisonnables.

Ce document est un point de départ qui doit également tenir compte des enseignements passés (le précédent CPRDFOP avait été soumis à une évolution législative très forte, son élaboration tout juste achevée). Il y aura sans aucun doute également des évolutions législatives dans le prochain CPRDFOP. Le contrat de plan régional doit affirmer un certain nombre d'ambitions et les porter.

M. MARGUERITTE souhaite, d'une part, un document fort, et d'autre part, que le caractère opérationnel nécessairement un peu altéré par les nécessités de trouver les chemins de passage qui permettent de travailler dans ce consensus reste bien dans l'esprit de chacun.

De ce point de vue, à certains égards, le compromis fait perdre en intensité. Des compromis plus forts auraient peut-être pu être trouvés avec des délais plus larges. Il regrette que des compromis n'aient pu être trouvés pour certains points, tels que sur l'engagement n° 5 qui est, à son avis, assez pauvre, notamment en ce qui concerne les salariés (à la demande des partenaires sociaux). Il était très bien de mettre tous les éléments de la formation, mais il regrette toutefois le manque d'innovation sur un certain nombre de points.

En ce qui concerne l'orientation, sujet majeur qui doit le plus mobiliser pour les prochaines années, il regrette que les évolutions législatives n'aillent pas jusqu'au bout de la clarification et de la logique de guichet unique pour des raisons de conservatisme, du moins à titre expérimental, au niveau de la Normandie. Néanmoins, Monsieur MARGUERITTE se réjouit, que la DGesco ait annoncé, le 18 octobre dernier, que la Normandie est reconnue parmi les trois régions expérimentales pour tester l'information métiers aux classes de 5^{ème}. signe de reconnaissance de la dynamique normande en matière d'orientation. Le plus important est qu'un élève, un collégien, un lycéen ou un demandeur d'emploi sache à qui s'adresser sans avoir une pléthore d'acteurs, et qu'un jeune puisse trouver son terrain de stage. Pourtant, la réalité est toute autre : même en massifiant les expériences en la matière, beaucoup de jeunes n'en trouvent pas, toutes les entreprises ne jouent malheureusement pas suffisamment le jeu, et la complexité du système ne contribue probablement pas non plus à la simplicité des messages pour les publics qui sont en recherche d'information, même si l'Agence de l'orientation et des métiers participe beaucoup à essayer de simplifier le système, et apparaît comme l'ensemblier des politiques d'information métiers sur la région.

M. MARGUERITTE souhaiterait que le CPRDFOP affirme que l'Agence est le modèle potentiel d'un guichet qui puisse informer de façon simple, efficace et innovante dans la région. De la même manière que la région a su être innovante sur les écoles de production et les badges numériques, elle doit l'être pour les jeunes en situation de décrochage ou en recherche d'un avenir, en multipliant les initiatives. En écrivant les lignes du CPRDFOP, il faut toujours avoir à l'esprit les publics visés et la réalité de terrain.

M. THIENPONT présente succinctement le document envoyé en amont de la réunion ([cf document transmis](#)).

En tant que représentante de l'Etat, Mme LAILLER BEAULIEU souligne la complexité d'être innovant tout en respectant le cadrage législatif que les services de l'Etat sont chargés de faire appliquer (notamment sur la fiche 5).

Il faut avancer par petits pas car il est impossible pour les représentants de l'Etat d'affirmer, dans un document, que le cadre législatif ne s'applique pas. Cependant, il est possible d'accepter l'expérimentation qui concerne une problématique propre d'un territoire particulier. En ce qui concerne la partie emploi-économie-formation-travail, les positions qui ont pu sembler parfois timorées lors des échanges. Ce positionnement ne signifie pas qu'il y aura un immobilisme pendant toute la durée du CPRDFOP. Des marges de manœuvre sont possibles dans un cadre légal.

Toutefois, Mme LAILLER BEAULIEU se réjouit du travail qui a été fait, et qui a permis d'avancer en donnant de la souplesse, et à faire correspondre à la situation du territoire.

En ce qui concerne le cadre législatif, Mme SAINT-HUILE rejoint l'explicitation de Mme LAILLER BEAULIEU.

La Région Académique de Normandie n'a pas souhaité expérimenter, dès à présent, dans le CPRDFOP, l'expérimentation du guichet unique en orientation, ce qui n'exclut pas une réflexion commune pour essayer de répondre différemment aux jeunes et aux moins jeunes sur les territoires. L'information délivrée aujourd'hui n'est pas forcément lisible, du fait que les centres d'information et d'orientation existants doivent continuer d'exercer leurs activités. Il faut donc effectivement travailler à petits pas pour avancer sur les territoires, pour apporter cette information aux adultes, au public scolaire (ce n'est pas forcément la même information), aux jeunes en construction.

M. VARTERESSIAN salue le travail effectué par les équipes, et se réjouit de l'évolution du texte entre la version initiale et le document final grâce à la contribution commune. Il espère que le mode de fonctionnement du CPRDFOP, pour les cinq prochaines années, permette d'avoir une vision objective et la souplesse qui permettra de faire face aux évolutions. Le quadripartisme qui a fait son œuvre pour contribuer au texte doit rester présent dans le pilotage de ce plan, à la fois dans le nouveau mode de fonctionnement du Crefop avec la présidence et la vice-présidence des commissions par les partenaires sociaux, mais également dans sa globalité en tant que pilote des différentes actions au travers des différents acteurs qui seront missionnés davantage dans le pilotage.

Il a manqué un peu de temps pour permettre aux partenaires sociaux d'avoir une compréhension encore plus partagée et des positions plus affirmées. Il souhaite avoir plus de temps dans cinq ans pour étudier les textes.

Sans être systématiquement d'accord, le Medef sera toujours intéressé pour discuter des innovations, échanger afin d'être dans l'amélioration continue, et contribuer au système global de l'emploi et de la formation dans la région.

M. LEBARBEY déplore que l'instance d'aujourd'hui se réunisse en distanciel, l'enjeu valait une dernière rencontre pour se confronter, entre autres, sur le contenu ; le quadripartisme aurait au moins mérité une réunion en présentiel.

Par ailleurs, il regrette l'envoi des deux versions du projet adressé aux membres du Crefop à deux jours d'intervalle, sans notification des modifications apportées, ce qui a engendré un travail supplémentaire de comparaison.

M. LEBARBEY réaffirme qu'il n'est pas possible de mélanger dans un même texte un schéma et un contrat de plan, les deux objets ne valent pas maîtrise réglementaire, la forme des réponses aux questions relativement similaires est loin d'être la même. Le contenu de la démarche aurait mérité un peu plus.

Pour ces différents éléments, la CGT ne peut participer à cette « euphorie collective ».

M. CHOULANT confirme, d'une part, que le public est le point essentiel du CPRDFOP (accessibilité des moyens mis en œuvre, accompagnement individualisé...), et d'autre part, la volonté d'engagement des partenaires sociaux qui ont su faire preuve d'adaptabilité.

Le CPRDFOP doit permettre d'aller plus loin (entre autres, sur l'engagement 5), d'innover.

Il rappelle que les CATEF font l'objet d'une charte non cadrée au niveau législatif, entre l'Etat et la Région, et qu'ils devraient pouvoir continuer à exister.

Il faut retenir la leçon du dernier CPRDFOP pour faire évoluer et vivre ce contrat.

Il pense que le Ceser qui a travaillé un peu sur le contrat pourrait être de nouveau sollicité.

Pour la CFDT, le CPRDFOP n'est pas parfait, mais c'est une bonne base. Le principal est d'avoir un pilotage opérationnel, et que le contrat de plan doit servir pour les publics précis.

Mme LAILLER BEAULIEU souligne que la loi sur le plein emploi devra faire avancer quelques lignes, l'objet du plein emploi étant de mobiliser l'ensemble des compétences et des expertises pour répondre à toutes les problématiques des publics et de faire un accompagnement personnalisé d'une offre plus concertée.

Elle s'interroge sur le maintien des Catef et le fait de faire deux fois la même réunion, ce qui posera la question de la mobilité et de la disponibilité. Il faudra trouver une solution qui convienne à tous.

Le point 3 à l'ordre du jour sur les commissions a été retiré car le bureau du Crefop n'a pas eu le temps de travailler dessus.

Pour répondre à M. LEBARBEY, M. MARGUERITTE déclare qu'il n'y a pas d'euphorie autour du CPRDFOP ; son introduction a été assez critique, entre autres, sur la difficulté, parfois, à trouver collectivement des chemins de passage forts. Chacun doit être lucide sur ses propres faiblesses et sur la difficulté à transcrire dans un document des synthèses fortes.

M. MARGUERITTE entend les propos de l'Etat et du Rectorat quant au cadre législatif qu'il juge flou sur un certain nombre d'enjeux, notamment sur la question de la loi du 5 septembre et de l'organisation de l'information des métiers. Trouver un stage en entreprise reste très complexe. C'est la raison pour laquelle il aurait préféré avancer plus vite. Il accepte qu'il faille parfois prendre du temps pour réussir à avancer, tout en étant vigilant qu'il ne soit pas trop tard. Néanmoins, il se réjouit de la volonté de ne pas exclure la possibilité du guichet unique en poursuivant les échanges.

Enfin, M. MARGUERITTE signale qu'il est partisan du compromis qui consiste à se dépasser soi-même, à renoncer à une partie de soi pour dégager une synthèse forte et écrire dans le contexte législatif qui est parfois en effet pesant, quelque chose d'un peu innovant et différent, et qui va peut-être être utile.

En ce qui concerne les Catef, le cadre législatif va devoir amener France Travail à trouver des solutions, la gouvernance locale n'étant plus nécessairement gérée par l'Etat et la Région mais par un représentant d'une collectivité choisie par l'association des maires départementale. Cela remettra forcément en cause le fonctionnement actuel des Catef même si la Région essaiera d'être innovante en Normandie.

M. FARGUES, au nom de la CFE CGC se réjouit du résultat obtenu malgré la complexité de construire un contrat de plan qui demande à la fois de la souplesse et la capacité de s'écouter les uns les autres.

Le quadripartisme, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, a pleinement joué son rôle, les partenaires sociaux ont été finalement entendus. Il salue l'évolution sur le point 5 qui a été longuement débattu, les propositions qui apparaissaient n'avaient clairement pas leur place dans ce texte.

Néanmoins, la CFE CGC émet une réserve quant au souhait de M. MARGUERITTE et de la Région de lancer des expérimentations et des innovations assez rapidement alors que les opérateurs qui interviennent sur l'emploi et la formation vont être bouleversés dans les prochains mois, même si elle confirme qu'il faut de la clairvoyance et qu'il faut avancer ensemble dans un cadre réglementaire et une réalité qui vont être renouvelés.

Enfin, la CFE CGE rejoint l'idée d'une plus grande place des éléments de pilotage et de suivi des actions au sein du Crefop.

Il est procédé au vote :

Avis favorable : 22 voix : ARS, CCIR, CFDT, CFE CGC, Conseil régional (5 : Mme KURDZIEL et OUADAH, MM. MARGUERITTE, MILLET et THOMAS), CPME, CRMA, Dirm-Memn, Draaf, Drajes, Dreetts, FO, FRSEA, Medef, Rectorat, U2P, Udes, Unsa

Contre : 1 voix : CGT

Abstention : 1 voix : Conseil régional (Mme MALHERBE)

3. Questions diverses :

Mme LAILLER BEAULIEU signale que la loi qui sort de la commission mixte paritaire a été votée par le Sénat la semaine dernière. Après sa promulgation au Parlement, il est prévu un certain nombre de décrets d'application, dont des décrets sur les instances de gouvernance. Le premier texte sur les instances devrait concerner l'instance nationale, puis celui sur les instances locales. Il semblerait que les textes ne soient pas applicables avant le début du premier semestre 2024. Mme la Directrice régionale reviendra vers les membres du Crefop dès qu'elle aura une visibilité plus importante sur l'organisation des différentes étapes.

M. LEBARBEY signale qu'il a eu écho, il y a plus de trois semaines, que le ministre DARMANIN avait demandé aux préfets d'organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs assez rapidement, ce qui l'interroge sur l'état des lieux en région.

Pour Mme LAILLER BEAULIEU, le ministre du Travail est le premier directement concerné. Même s'il est prévu une réunion avec l'ensemble des acteurs au niveau régional, force est de constater que les services du ministère du Travail attendent surtout la promulgation de la loi pour pouvoir commencer à travailler sur tous les décrets réglementaires, et pour avoir la capacité de répondre à un certain nombre de questions.

Par ailleurs, M. LEBARBEY déplore que les sujets proposés par les partenaires sociaux pour la réunion de ce jour n'aient pas été pris en compte (France Travail, organisation des commissions, question des agendas...). Une organisation et une structuration sont essentielles pour le bon fonctionnement du quadripartisme au sein du Crefop.

Mme la Directrice régionale explique que le point sur l'organisation des commissions était initialement à l'ordre du jour. La feuille de route et l'ensemble des priorités auraient dû être rédigées et précisées en amont en réunion de bureau afin de pouvoir justement organiser les commissions. Cependant, la réunion du bureau prévue ce jour a été remplacée par le comité plénier en raison du CPRDFOP, point prioritaire. Une nouvelle date de réunion du bureau sera proposée en début d'année pour travailler sur ces sujets.

Mme DAUTREY précise que le dernier comité plénier de l'année devra se réunir avant le 18 décembre pour émettre un avis sur la carte des formations initiales qui sera présentée à cette date à l'assemblée plénière du Conseil régional.

M. VARTERESSIAN rappelle l'importance d'avoir les documents bien en avance pour avoir le temps de les étudier et de recueillir l'avis des interlocuteurs des différentes branches. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont besoin de savoir quels partenaires ont été sollicités pour contribuer à l'élaboration de la carte des formations initiales et sur quelles données statistiques les propositions s'appuient.

Mme DAUTREY signale que les éléments seront transmis au plus tard dans la semaine 47.

En ce qui concerne l'invitation des partenaires sociaux au réseau de proximité, M. LEBARBEY, au nom des partenaires sociaux, regrette qu'une personne des OS et une des OP aient été invitées sans que les désignations n'aient été faites auparavant au sein des organisations.

M. LEMOUCHEUR précise que les personnes présentes au premier comité de pilotage de mars ont été invitées de nouveau en octobre, dont les deux représentants du Crefop. La gouvernance du projet a changé puisque l'Etat est également investi : l'AFPA ingénierie est mobilisée, en lien avec Mme LAILLER BEAULIEU, sur l'aspect conduite du projet, et la DGEFP a validé la feuille de route.

Il sera possible de repositionner les représentants des partenaires sociaux lors du prochain bureau. Mme DAUTREY signale l'importance d'avoir l'ensemble des acteurs sur le réseau de proximité, ce qui rejoint les enjeux du CPRDFOP et du SRFSS sur l'intérêt de toucher les publics.

En l'absence d'autres questions et remarques, la séance est levée.